

AU/31/1.1.3/20230720/107

Objet : Avenant aux contrats de location de batteries pour véhicules électriques -

Le Maire de MONTEUX,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de MONTEUX délègue au Maire, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre toutes les décisions sur les matières énumérées à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les décisions municipales n° AU/31/1.1.3/20190806/156 du 6 août 2019 et AU/1.1.3/20210824/97 du 24 août 2021 concernant la location longue durée de batteries électriques pour les véhicules électriques de la Commune immatriculés respectivement EC-840-QV et CR-827-VE ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier la durée de ces contrats au regard du kilométrage des véhicules ;

CONSIDERANT les avenants proposés par la Société DIAC LOCATION, titulaire des contrats ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2122-1 et R 2122-3,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n° 1 aux contrats conclus avec la société DIAC LOCATION - 14 Avenue du Pavé Neuf - 93168 Noisy le Grand, pour la location de batteries électriques, dont l'objet est la modification de durée et de kilométrage comme il suit :

Véhicules	Kilométrage initial souscrit	Durée initial de location	Nouveau kilométrage	Nouvelle durée de location
Renault Kangoo Z.E. immatriculé CR-827-VE	30 000	48 mois	52 500	84 mois
Renault Zoe immatriculé EC-840-QV	30 000	48 mois	45 000	72 mois

Article 2 : Les tarifs de location prévus aux contrats sont inchangés :

Véhicules	Loyer mensuel	Prix au 100 km supplémentaire
Renault Kangoo Z.E. immatriculé CR-827-VE	54,00 € HT	4,00€
Renault Zoe Life immatriculé EC-840-QV	59,00 € TTC	5,00€

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget de la Commune de Monteux.

MONTEUX, le 20 juillet 2023

Acte Exécutoire

Envoyé le : 21.07.2023

Affiché le : 21.07.2023.

